

[paru sous le titre : « Le berbère », in *Les langues de France* (sous la direction de Bernard Cerquiglini), Paris, PUF, 2003, p. 215-227.]

LA LANGUE BERBERE

par Salem CHAKER*

I. LA LANGUE BERBERE : QUELQUES TRAITS LINGUISTIQUES

Le berbère est l'une des branches de la grande famille linguistique chamito-sémitique (ou "afro-asiatique", selon la terminologie américaine initiée par J. Greenberg), qui comprend, outre le berbère : le sémitique, le couchitique, l'égyptien (ancien) et, avec un degré de parenté plus éloigné, le groupe "tchadique"¹. Le berbère peut être considéré comme la langue "autochtone" de l'Afrique du Nord et il n'existe actuellement pas de trace positive d'une origine extérieure ou de la présence d'un substrat pré-/non-berbère dans cette région. Aussi loin que l'on puisse remonter², le berbère est déjà installé dans son territoire actuel. La toponymie notamment n'a pas permis jusqu'ici d'identifier un quelconque sédiment pré-berbère.

Dans la présentation linguistique qui suit, on a sélectionné quelques points clefs du système linguistique berbère : d'autres, non moins importants, pourraient bien sûr être pris en considération.

Le système phonologique

Le consonantisme

Le système phonologique (consonantique) fondamental du berbère a été dégagé depuis longtemps par A. Basset (1946 et 1952 ; Cf. aussi : Galand 1960 et Prasse 1972). Il ne s'agit que d'un système "minimum", que la comparaison interdialectale permet de postuler comme étant commun et primitif à tous les systèmes dialectaux particuliers attestés. Les systèmes phonologiques effectifs peuvent être beaucoup plus riches et divers : en plus des phonèmes empruntés à l'arabe (principalement les consonnes pharyngales /ε, ɣ/ et certaines emphatiques) et de la tendance à la spirantisation évoquée ci-dessous, les phénomènes de "mouillure" (palatalisation) et de labio-vélarisation, plus ou moins étendus, contribuent à donner à chaque parler une identité phonétique, voire phonologique particulière. Ce système fondamental "berbère" s'organise autour de quelques grandes corrélations : la tension, le mode de franchissement, la voix, la pharyngalisation, la nasalité.

1. Une opposition de tension (tendue/non-tendue) traverse tout le système. Tout phonème berbère à un correspondant tendu, caractérisé par une énergie articulatoire plus forte et, souvent, une durée plus longue. De nombreux indices phonétiques et phonologiques poussent à considérer cette opposition comme une corrélation de **tension** (mode de franchissement du

* Professeur de berbère à l'INALCO. *Salem.Chaker@Inalco.fr*

¹ Qui comprend notamment le haoussa.

² C'est-à-dire dès les premiers témoignages égyptiens ; Cf. O. Bates 1914 (1970).

second degré) et non de gémination (Galand 1953 ⁽³⁾). Cette corrélation demeure partout la véritable "colonne vertébrale" du système consonantique des dialectes berbères, même là (Cf. point n° 2) où les occlusives simples ont tendance à connaître un affaiblissement de leur mode d'articulation.

2. Le mode de franchissement oppose des constrictives (continues) à des occlusives (non-continues) :

f	s	z	ʒ	š	ž	h
b	t	d	ɖ	k	g	

C'est sans doute sur ce point que le berbère présente les évolutions et les divergences les plus importantes. Tous les dialectes de la bande méditerranéenne du Maghreb (Aurès, Kabylie, Algérie centrale et occidentale, Rif, la majeure partie du Maroc central...) connaissent, à des degrés divers, une forte tendance à la spirantisation des occlusives ; /b, t, d, ɖ, k, g/ y deviennent respectivement [b̥, t̥, d̥, ɖ̥, k̥, g̥]. Dans de nombreux dialectes (Aurès, Algérie centrale, Maroc central, Mزاب), le phénomène va encore plus loin : la fricative [t̥] peut aboutir au souffle laryngal [h] ou disparaître totalement (Aurès), et les fricatives palatales [k̥] et [g̥] finissent souvent en chuintantes [š] et [ž] ou en semi-voyelle palatale [y] (API [j]). Les mêmes lexèmes peuvent donc se rencontrer sous trois ou quatre formes différentes :

*akal > a**̣**kal > a**š**al* = "terre"
*tam**̣**tut > **h**tam**̣**tut > ham**̣**tut > am**̣**tut* = "femme"
*argaz > argaz, ar**ğ**az > ar**ž**az, aryaz* = "homme"

Le vocalisme

Le système vocalique berbère, très simple, est fondamentalement ternaire :

/i/ /u/

/a/

Les phonèmes d'aperture moyenne (/e/, /o/, /ä/) qui existent dans certains dialectes "orientaux" (touareg, Libye, Tunisie) sont d'apparition récente (Prasse 1984) et proviennent certainement de la phonologisation d'anciennes variantes contextuellement conditionnées. Et, malgré les travaux de K.G. Prasse, on peut douter de leur pertinence réelle en synchronie : quand il ne s'agit pas de simples variantes régionales (ce qui est souvent le cas pour [é] et [o]), il n'est pas exclu que leur apparition soit en fait conditionnée, soit par le contexte phonétique (présence d'une consonne ouvrante, notamment vélaire ou pharyngalisée : /i/ > [é] et /u/ > [o]), soit par le contexte accentuel. Si oppositions il y a, leur rendement fonctionnel est en tout état de cause très limité.

Il en va probablement de même pour la durée vocalique qui a statut distinctif dans les dialectes "orientaux" (notamment le touareg). Ses conditions d'apparition et sa liaison privilégiée avec un contexte grammatical bien déterminé (le "prétérit intensif" touareg) permettent de penser qu'elle est de formation secondaire et qu'elle procède de la phonologisation d'un allongement expressif ou de la réinterprétation quantitative de phénomènes accentuels.

Le système verbal : un système d'oppositions thématiques à valeurs aspectuelles

⁽³⁾ Plusieurs recherches de phonétique instrumentale (Omar Ouakrim et Naïma Louali/Gilbert Puech) confirment cette analyse.

A la suite des travaux d'André Basset (1929, 1952), la majorité des berbérissants admettent un système "berbère commun" ternaire, opposant trois thèmes fondamentaux marqués par un jeu d'alternances vocaliques et/ou consonantiques :

Aoriste Intensif	~	Aoriste	~	Prétérit
[itératif/duratif/inaccompli]		[neutre/indéfini]		[ponctuel/défini/accompli]
<i>i-kerrez</i>		<i>y-krez</i>		<i>(y-kraz ?) > y-krez</i>
<i>y-ttak^oer</i>		<i>y-ak^oer</i>		<i>y-uker</i>

krez = "labourer" ; *ak^oer* = "voler, dérober" ; *i-/y-* = 3^e pers. masc. sing. (= "il")

Il existe deux autres thèmes, un prétérit négatif (ou "thème en /i/") et, localement, un aoriste intensif négatif, mais ces deux formes n'ont plus d'existence fonctionnelle autonome en synchronie ; ce ne sont que les allomorphes (en contexte négatif) respectivement du prétérit et de l'aoriste intensif. Le touareg présente également un thème de prétérit intensif (ou "accompli résultatif"), qui paraît secondaire. Le noyau fonctionnel synchronique, commun à tous les dialectes berbères, se limite donc aux trois thèmes ci-dessus. S'agissant d'un système "commun" ou "moyen" berbère (donc non observable en tant que système d'oppositions synchronique réel), la valeur exacte de ces thèmes prête à discussion et des approches diverses ont été développées par les berbérissants depuis André Basset. Le caractère aspectuel de ces oppositions est très généralement admis, mais les définitions et la terminologie varient d'un auteur à l'autre. L'aoriste est le plus souvent considéré comme la forme non-marquée (formellement et sémantiquement), à valeur "neutre"/"indéfinie", de ce fait polyvalente et déterminée par le contexte ; le prétérit est opposé comme un "défini"/"précis"/"ponctuel" ou "accompli" à l'aoriste intensif décrit comme un "extensif"/"duratif"/"itératif" ou "inaccompli" (Cf. Basset 1952, Penchoen 1973, Galand 1977, 1987, Bentolila 1981, Prasse 1986, Chaker 1984, 1995...).

Ces formes thématiques sont, partout, relayées secondairement par des morphèmes préverbaux, à valeurs aspectuelle, modale ou temporelle, de sorte qu'en synchronie, les oppositions thématiques ne suffisent absolument pas pour décrire le fonctionnement des systèmes verbaux réels : la description doit toujours intégrer des formes complexes à préverbes. Ces préverbes proviennent de la grammaticalisation, plus ou moins avancée :

- d'unités déictiques, de locatifs et de subordonnants spécifiant les thèmes primitifs d'aoriste et d'aoriste intensif ;
- d'anciens auxiliaires verbaux marquant diverses valeurs temporelles (futur, passé révolu, concomitance, actualité) ;
- enfin, d'innombrables auxiliaires verbaux, appartenant aux classes lexico-sémantiques du mouvement, des attitudes physiques, de l'état et de la durée..., apportant au verbe auxilié de subtiles nuances aspectuelles, temporelles et/ou modales.

Certains de ces préverbes sont très anciens puisque quasiment pan-berbères (*ad* "non-réel/non-effectif"), d'autres plus récents et plus localisés (*ra*, *rad* morphème de futur en chleuh)... Mais, malgré l'absence de témoignages conséquents sur les formes anciennes de la langue, la dialectologie, par la comparaison des multiples formes de l'infinie variété du berbère, permet de reconstruire assez aisément les processus diachroniques et de proposer, dans la plupart des cas, des étymologies solides et des chaînes de grammaticalisation cohérentes (Cf. Chaker 1997)..

La syntaxe : structures élémentaires de l'énoncé

En berbère, langue à opposition verbo-nominale, c'est, très classiquement, le verbe qui constituent généralement le noyau prédicatif. Le verbe, qui est un *uni-fonctionnel prédicatif*, peut cependant, dans certains contextes (notamment en proposition relative), perdre cette fonction pour devenir un simple déterminant lexical fonctionnellement équivalent à un adjectif.

La majorité des énoncés sont donc construits autour d'un prédicat verbal constitué par la forme verbal obligatoirement associée à un indice de personne, selon l'ordre canonique suivant :

Verbe	+	(1 ^{er} déterminant Nom)	+	(2 ^e déterminant Nom)	+	(3 ^e déterminant Nom)
Prédicat	+	Complément explicatif	+	Complément direct	+	Complément indirect
<i>y-fka</i>		<i>umyar</i>		<i>idrimen</i>		<i>i umddak°el-is</i>
il-a donné		vieux		argent		à compagnon-son
= le vieux à donné (de l')argent à son compagon						

Dans cette séquence, *umyar* ("vieux/vieillard" avec la marque de l'état d'annexion) est considéré comme une expansion ("Complément explicatif") au même titre que les autres syntagmes nominaux de l'énoncé : comme eux, il est toujours supprimable ; de plus, il ne peut se substituer à l'indice de personne du verbe (*y-*, "il") qui n'est donc pas, syntaxiquement, un pronom.

Cet ordre "neutre", qui est surtout celui du récit, est souvent concurrencé dans le discours par une séquence à extraposition et thématization :

<i>umyar</i>	<i>y-fka</i>	<i>idrimen</i>	<i>i umddak°el-is</i>
vieux	il-a donné	argent	à compagnon-son
= le vieux, il à donné (de l')argent à son compagon			

Sachant que *tous* les constituant de l'énoncé peuvent occuper cette position d'extraposition, marquée par une rupture tonale, les berbérisant analysent généralement cette construction, non comme une simple phénomène stylistique ou pragmatique, mais comme une fonction syntaxique particulière, intégrée à la grammaire de la langue et dénommée "Indicateur de thème" (Galand 1964).

Mais le nom – précisément les substantifs, les adjectifs et tous les pronominaux libres – peut également occuper la fonction de prédicat. Il existe en berbère, dans tous les dialectes, de nombreux type de phrases nominales :

– Soit, comme en touareg, par simple juxtaposition de nominaux (phrase nominale "pure") :

Mûsa, amyar n Ahaggar

Mûsa, chef de Ahaggar = Moussa est le chef de l'Ahaggar

– Soit, comme dans la plupart des dialectes berbères nord, grâce à un auxiliaire de prédication spécialisé (*d* = "il y a/c'est") :

d amur-iw

d part-ma = c'est ma part

– Soit dans le cadre de constructions à affixes personnels (à noyau prépositionnel, adverbial ou interrogatif) :

yur-s sin yezgaren / *anda-t umur-iw* (kabyle)

chez-lui deux bœufs = il a deux bœufs / où -la part-ma = où est ma part ?

– Enfin, dans de nombreux dialectes, la fonction prédicative peut aussi être assumée par divers éléments invariables, de type adverbial :

ulaš aman (kabyle) absence eaux = il n'y pas d'eau

Le lexique

C'est peut-être en matière de lexique que la divergence entre les dialectes berbères est la plus marquée et la plus immédiatement apparente ; les recoupements de vocabulaire entre les principaux dialectes se situent aux environs de 60 %, sur la base d'une liste lexicale test de 200 termes élémentaires. Ce taux est assez faible ; des auteurs comme Swadesh le considéraient comme indiquant que l'on a affaire à des "langues" distinctes. Mais ce chiffre doit être reçu avec circonspection car il est obtenu à partir de la comparaison du vocabulaire usuel effectif dans les dialectes concernés (en fait, le plus souvent, dans un parler, voire un idiolecte déterminé). Mais la divergence entre deux dialectes A et B ne signifie pas que le lexème x du dialecte A non usité dans le dialecte B soit réellement inconnu de B ; cela signifie le plus souvent qu'il n'y est pas d'usage courant ou qu'il n'y a pas exactement le même emploi. Ainsi :

- *taddart* = "village" en kabyle, mais = "maison" en chaouïa et au Maroc ;
- *akal* = "terre" en kabyle, mais = "pays" en touareg ;
- *tamazirt* = "pays" au Maroc, mais = "jardin" en kabyle ;
- *tigemmi* = "maison" au Maroc, mais = "famille, unité domestique" en kabyle (où il est un archaïsme littéraire) ;
- *aqžun* = "chien" en kabyle", mais *aydi* (pan-berbère) y est également attesté, avec des emplois plus recherchés ;

En fait, sous réserve qu'elle appartienne bien au fonds berbère, il est exceptionnel qu'une unité lexicale d'un dialecte donné ne se retrouve pas, sous une forme ou sous une autre, dans un ou plusieurs autres dialectes. Globalement, la divergence lexicale est donc nettement secondaire, sinon superficielle.

II. DONNEES SOCIOLINGUISTIQUES DE BASE

Tamazight (nom berbère de langue), couvre une aire géographique immense : toute l'Afrique du Nord, le Sahara et une partie du Sahel ouest africain. Mais les pays principalement concernés sont, par ordre d'importance démographique : le Maroc (35 à 40% de la population globale), l'Algérie (25% de la population), le Niger et le Mali.

Les régions berbérophones

Au Maroc, la berbérophonie est répartie en trois grandes aires dialectales qui couvrent l'ensemble des régions montagneuses : au nord, le Rif (dialecte *tarifit*), au centre, le Moyen-Atlas et une partie du Haut-Atlas (dialecte *tamazight*), au sud/sud-ouest (Haut-Atlas, Anti-Atlas et Sous), le domaine chleuh (dialecte *tachelhit/tašelhit*).

En Algérie, la principale région berbérophone est la Kabylie. D'une superficie relativement limitée mais très densément peuplée, la Kabylie compte à elle seule les deux tiers des berbérophones algériens. Les autres groupes berbérophones significatifs sont : les Chaouias de l'Aurès : sans doute 1 million de personnes ; le Mzab (Ghardaïa et les autres villes ibadites) : entre 150 et 200.000 personnes. Il existe bien d'autres groupes berbérophones en Algérie mais il s'agit toujours d'îlots linguistiques modestes, ne dépassant pas quelques milliers ou dizaines de milliers de locuteurs.

Le troisième grand ensemble berbérophone est constitué par les Touaregs, à cheval sur plusieurs pays à travers la zone saharo-sahélienne : principalement le Niger (\pm 500.000 personnes) et le Mali (450.000). Les autres pays : Algérie (Ahaggar, Ajjer), Libye (Ajjer), Bur-

kina-Fasso et Nigéria, comptent des effectifs touaregs plus limités. L'ensemble des populations touarègues dépasse largement le million d'individus.

Le reste de la berbérophonie est constitué par des isolats, généralement très menacés, disséminés dans le sud de la Mauritanie (Zenaga), en Tunisie (Djerba en partie et une dizaine de villages dans le centre-sud du pays), en Libye (où les groupes berbérophones sont nettement plus importants et plus résistants), et en Egypte (oasis de Siwa).

Mais ce ne sont là bien sûr que les localisations traditionnelles : depuis le début du 20^e siècle et surtout depuis la décolonisation, l'émigration de travail et l'exode rural très importants qu'a connus tout le Maghreb font qu'il existe des communautés berbérophones conséquentes dans toutes les grandes villes : Alger et Casablanca en sont les illustrations les plus marquantes. Et Paris est l'une des trois principales villes berbérophones du monde – peut-être même la plus importante !.

Berbère et arabe en Afrique du Nord

Bien entendu, le berbère couvrait à l'origine l'ensemble du Maghreb et du Sahara et les berbérophones actuels, identifiés par une pratique linguistique spécifique, ne sont démographiquement minoritaires que parce que le Maghreb connaît depuis le Moyen Age un lent processus d'arabisation linguistique, consécutif à l'islamisation (8^e siècle) et à l'arrivée de populations arabes nomades venues du Moyen-Orient (11^e siècle). Mais le fond de la population de l'Afrique du Nord est d'origine berbère : l'immense majorité des arabophones actuels ne sont que des "Berbères arabisés" depuis des dates plus ou moins reculées.

A l'heure actuelle, le critère le plus immédiat, le plus indiscutable d'identification des populations berbères est bien la langue. Non qu'il n'y ait d'autres traits socioculturels distinctifs, mais tous les autres paramètres ont un pouvoir discriminant moins net.

Le statut

Sans reconnaissance institutionnelle en Algérie et au Maroc, *Tamazight* a cependant statut de "langue nationale" au Niger et au Mali (touareg).

Dans ces deux pays, le touareg fait l'objet d'une prise en charge modeste par les institutions scientifiques et pédagogiques locales, sous la forme d'expériences limitées de scolarisation partielle en touareg, ou d'actions sporadiques d'alphabétisation. De même, un certain nombre d'outils didactiques, à faible diffusion, y ont été produits.

Au Maghreb, l'idéologie dominante (et officielle), l'arabo-islamisme, est globalement hostile à la langue berbère, dont l'existence même est souvent perçue comme un danger pour l'unité nationale. La politique linguistique et culturelle mise en œuvre après les indépendances a été celle de l'arabisation. Le berbère ne fait l'objet d'aucune reconnaissance à caractère juridique (constitutionnelle ou légale) et, jusqu'à une époque très récente (début des années 90), il n'a eu aucune place dans les institutions officielles. Depuis une décennie, la situation a cependant connu une sensible amélioration : l'Algérie a créé des départements de langue et culture berbères dans les deux universités situées en Kabylie : Tizi-Ouzou (1990) et Béjaïa (Bougie) (1991). A partir d'octobre 1995, ce pays a autorisé un enseignement facultatif de berbère en dernière année du collège et du lycée. Au Maroc, le berbère est assez bien représenté, au niveau de la recherche et de la formation à la recherche, dans la plupart des universités (Rabat, Fès, Oujda, Agadir...) et, depuis 1994, les instances officielles évoquent régulièrement l'hypothèse d'un enseignement du berbère, sans qu'il y ait eu pour l'instant de concrétisation.

Un renouveau contemporain

Partout, on observe une forte demande sociale en faveur de la langue et de la culture berbères. Dans une région comme la Kabylie, où cet éveil identitaire et linguistique est ancien et particulièrement marqué, on peut même parler de revendication linguistique berbère. Ce retour à la langue berbère, cette affirmation des droits culturels des berbérophones, se traduit partout par une dynamique culturelle vigoureuse, notamment en matière de production littéraire et de passage à l'écrit. De plus en plus de berbérophones écrivent leur langue ; des formes littéraires nouvelles s'acclimatent et se consolident (nouvelle, roman, théâtre). Et le berbère fait son apparition dans la presse et même dans les usages scientifiques.

III. LE BERBERE EN FRANCE

Les données quantitatives

Confondus dans l'ensemble de l'immigration maghrébine, les berbérophones font partie, dans la catégorisation courante, de la population dite "arabe" ou maghrébine. Le critère de la nationalité tend à accentuer cette indistinction puisque les berbérophones sont d'abord décomptés comme Algériens, Marocains, voire Tunisiens et... Français. Rappelons aussi que les recensements de la population en France ne s'intéressent pas à la langue maternelle des enquêtés. Tout essai de quantification de la berbérophonie en France ne peut donc être qu'approximatif.

Ce qui est sûr, c'est que l'immigration maghrébine vers la France (et l'Europe) a d'abord été berbérophone, aussi bien à partir de l'Algérie que du Maroc : les foyers d'émigration les plus anciens sont la Kabylie (dès le début du 20^e siècle) et le Sous (après 1945). Ces régions ont été rejointes par d'autres zones berbérophones à date plus récente : les Aurès pour l'Algérie, le Rif et la province Orientale pour le Maroc.

Au total, on peut raisonnablement penser que le nombre de berbérophones en France doit avoisiner **1.500.000** personnes, composés pour 2/3 de berbérophones d'origine algérienne et pour 1/3 de berbérophones d'origine marocaine⁴. Sur cette population, une nette majorité est de nationalité française et cette proportion ira en augmentant avec le temps par l'effet mécanique de l'intégration.

Une présence culturelle et scientifique forte

Les données démographiques précédentes suffiraient à elles seules à expliquer la forte présence de la langue berbère en France ; d'autres facteurs historiques, idéologiques et institutionnels méritent également d'être rappelés.

D'une part, la présence longue et conséquente d'une population berbérophone a fait que la France est, depuis longtemps, un pôle important de la vie culturelle berbère, tout particulièrement kabyle : depuis les années 1930 au moins, Paris est un des haut lieux de la chanson kabyle ; la France a été le lieu de naissance du disque, de la cassettes, du disque compact et du livre kabyles ; elle demeure un passage quasi obligé pour tous les créateurs et artistes kabyles,

⁴ On notera que l'important travail de M. Tribalat (*Cf. Bibl.*) avance une proportion de berbérophones nettement plus basse (28%). Ce pourcentage est très certainement inférieur à la réalité ; l'enquête dirigée par M. Tribalat a porté sur une immigration récente, encore peu intégrée, dans laquelle la proportion d'arabophones est effectivement plus importante.

D'autre part, la situation d'exclusion de la langue et de la culture berbères qui a longtemps prévalu en Afrique du Nord a eu pour conséquence, surtout en Algérie, le déplacement massif de l'activité berbérissante vers la France et Paris. Depuis 1962, la majeure partie de la production de/sur la langue berbère a été réalisée en France. Cette "délocalisation" a touché bien sûr les activités militantes berbères, culturelles et politiques, mais aussi la production et la formation scientifiques et même une très large part de la production culturelle.

L'Université et la Recherche françaises n'ont pas été de reste. Les chaires de berbère ont disparu en 1956 à l'Institut des Hautes Etudes Marocaines (Rabat) et en 1962 à l'Université d'Alger ; le résultat est qu'un nombre considérable – près d'une centaine – de thèses de doctorat concernant le berbère ont été soutenues en France, surtout à Paris, mais également en province (Aix, Toulouse, Montpellier, Nancy...). Actuellement, malgré une internationalisation sensible, la France conserve une position hégémonique dans les Etudes berbères, tant dans la formation universitaire que dans la production scientifique.

Une confirmation nette : le berbère au BAC

Le berbère a toujours figuré sur la liste des (nombreuses) langues donnant lieu à épreuve facultative orale. En 1978 et 1979, pour les trois académies d'Ile de France, 30 et 40 candidats ont subi cette épreuve. En 1987, leur nombre était de 544 et, à partir de 1992, il dépassait le cap du millier ! A l'échelle nationale, le berbère était la langue la plus demandée pour cet oral facultatif, après les langues régionales de France.

Depuis la session 1995 du Baccalauréat, les épreuves facultatives de langues "rares" sont passées à l'écrit. L'INALCO a, par convention, la responsabilité de l'élaboration des sujets et de la correction des copies. Pour l'instant, trois dialectes sont proposés aux candidats : le kabyle, le tachelhit et le rifain. La première session de 1995 a été une véritable surprise puisque, contrairement à toutes les prévisions qui tablaient sur un effondrement des effectifs, ce sont 1534 candidats qui ont subi l'épreuve, dans toutes les académies de France métropolitaine (avec une écrasante majorité pour la région parisienne et, par ordre d'importance, Aix-Marseille, Lille, Lyon, St. Etienne). Avec quelques fluctuations selon les années, la répartition entre les dialectes est conforme à ce que l'on pouvait attendre : une forte majorité pour la kabyle (autour de 60%), 40% pour les deux dialectes marocains – avec une percée surprenante pour le rifain qui fait quasiment jeu égal avec le chleuh. En 2001, plus de 1800 candidats ont présenté l'épreuve.

Ces données quantitatives sont particulièrement intéressantes au plan sociolinguistique car elles manifestent un fort attachement des jeunes berbérophones de France à leur langue ; on peut même parler d'adhésion militante puisque les difficultés inhérentes à l'écrit, auxquelles l'écrasante majorité d'entre eux ne sont pas préparés dans le cadre scolaire, ne les ont pas dissuadés.

Elles confirment ainsi que le berbère est bien une langue de France.

Bibliographe

On trouvera une orientation bibliographique systématique et régulière dans l'*Annuaire de l'Afrique du Nord* (Paris, CNRS) depuis 1965 (volume IV), assurée par Lionel GALAND, puis Salem CHAKER et Claude BRENIER-ESTRINE.

On dispose également d'une bibliographie récapitulative récente, très complète :

– BOUGCHICHE (Lamara) : 1997 - *Langues et littératures berbères des origines à nos jours*. Bibliographie internationale, Paris, Ibis Press.

et d'une base bibliographique, élaborée par Salem CHAKER, interrogeable en ligne sur le site Internet du Centre de Recherche Berbère (serveur de l'INALCO : <http://www.inalco.fr>).

*

- BASSET (André) : 1929 – *La langue berbère. Morphologie. Le verbe - Etude de thèmes*, Paris.
- BASSET (André) : 1946 – Le système phonologique du berbère, *GLECS*, IV.
- BASSET (André) : 1952 (1969) – *La langue berbère*, Londres, I.A.I.
- BATES (Oric) : 1914 – *The Eastern Libyans*, Londres [réédition 1970]
- BENTOLILLA (Fernand) : 1981 – *Grammaire fonctionnelle d'un parler berbère*, Paris, SELAF (Peeters).
- CAMPS (Gabriel) : 1980 – *Berbères. Aux marges de l'histoire*, Toulouse, Edit. des Hespérides. Réédition sous le titre : *Berbères. Mémoire et identité*, Paris, Editions Errances, 1987.
- CHAKER (Salem) : 1984 – *Textes en linguistique berbère*. (Introduction au domaine berbère), Paris, CNRS.
- CHAKER (Salem) : 1989/1998 – *Berbères aujourd'hui*, Paris, L'Harmattan.
- CHAKER (Salem) : 1995 – *Linguistique berbère. Etudes de syntaxe et de diachronie*, Paris/Louvain, Editions Peeters.
- COHEN (David) : 1968 – Les langues chamito-sémitiques, *Le langage*, Paris, NRF-Gallimard ("La Pléiade").
- DURAND (Olivier) : 1993 – Qu'est-ce qu'une langue berbère ? Hypothèses diachroniques.- *Rendiconti (Atti della Accademia Nazionale dei Lincei)* : IX/IV (1).
- GALAND (Lionel) : 1953 – la phonétique en dialectologie berbère, *Orbis*, II/1.
- GALAND (Lionel) : 1960 – "La langue" (art. "Berbère"), *Encyclopédie de l'Islam*.
- GALAND (Lionel) : 1964 – L'énoncé verbal en berbère. Etude de fonctions, *Cahiers Ferdinand de Saussure*, 21.
- GALAND (Lionel) : 1969 – Types d'expansions nominales en berbère, *Cahiers Ferdinand de Saussure*, 25.
- GALAND (Lionel) : 1977 – Continuité et renouvellement d'un système verbal : le cas du berbère, *BSLP*, LXXII/1.
- GALAND (Lionel) : 1985 – La langue berbère existe-t-elle ?, *Mélanges linguistiques offerts à Maxime Rodinson*, Paris, Geuthner.
- GALAND (Lionel) : 1989 – Les langues berbères, *La réforme des langues*. Histoire et avenir, IV, Hamburg, H. Buske Verlag.
- GRANDGUILLAUME (Gilbert) : 1983 – *Arabisation et politique linguistique au Maghreb*, Paris, Maisonneuve et Larose.
- GREENBERG (Joseph) : 1966 – *Languages of Africa*, The Hague, Mouton.
- *HOMMES ET MIGRATIONS*, 1179, septembre 1994 (« Les Kabyles »).
- LEGUIL (Alphonse) : 1992 – *Structures prédicatives en berbère. Bilan et perspectives*, Paris, L'Harmattan, 1992.
- PENCHOEN (Thomas G.) : 1973/a – *Etude syntaxique d'un parler berbère (Aït Frah de l'Aurès)*, Napoli (= *Studi Magrebini V*).
- PENCHOEN (Thomas G.) : 1973/b – *Tamazight of the Ayt Ndir*, Los Angeles.
- PRASSE (Karl-G.) : 1972-74 – *Manuel de grammaire touarègue (tahaggart)*, Copenhague, Akademisk Forlag, 1972 : I-III, *Phonétique-Ecriture-Pronom* ; 1974 : IV-V, *Nom* ; 1973 : VI-VIII, *Verbe*.
- PRASSE (Karl-G.) : 1984 – The Origin of the Vowels e and o in touareg and Ghadamsi, *Current Trends in Afro-Asiatic Linguistics. Papers of the Third International Hamito-semitic Congress*.
- PRASSE (Karl-G.) : 1986 – The values of the tenses in Tuareg (Berber), *Orientalia Suecana*, 33-35.
- SLIMANI-DIRECHE (Karima) : 1997 – *Histoire de l'émigration kabyle en France au XX^e siècle : réalités culturelles et réappropriations identitaires*, Paris, L'Harmattan.
- TAÏFI (Miloud) : 1991 – *Dictionnaire tamazight-français (parlers du Maroc central)*, Paris, L'Harmattan/Awal (version publiée de la thèse soutenue en 1988 à l'Université de Paris-III)..
- TILMATINE (Mohamed) (sous la direction de) : 1997 – *Enseignement des langues d'origine et immigration nord-africaine en Europe : langue maternelle ou langue d'Etat ?*, Paris, INALCO/CRB-CEDREA,.
- TRIBALAT (Michèle) : 1995 – *Faire France*. Une enquête sur les immigrés et leurs enfants, Paris, La Découverte, 1995.
- WILLMS (Alfred) : 1980 – *Die dialektale Differenzierung des Berbersichen*, Berlin.